Image not found or type unknown

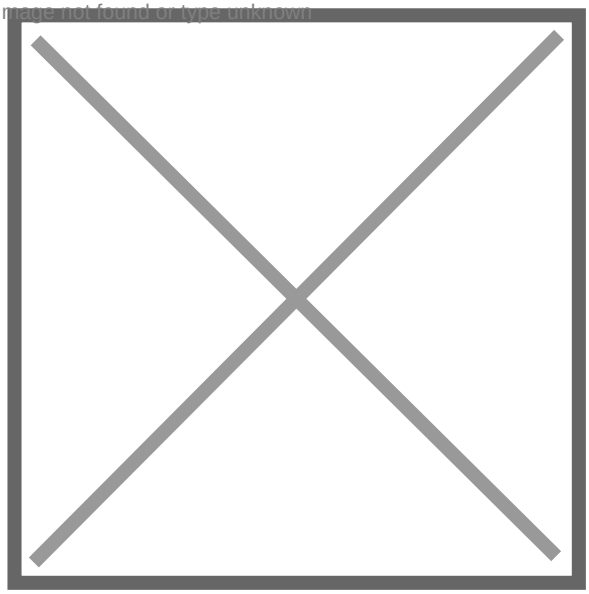

Contrat d'apprentissage et réduction de préavis

Par **rpouppeville**, le **16/05/2011** à **13:14**

Bonjour,

je suis actuellement en fin de CDD dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de deux ans.
Mon contrat se termine fin juin et souhaite bénéficier d'une réduction de préavis pour mon appartement (de 3 à 1 mois).
En effet je change de région pour continuer mes études toujours en alternance mais dans une autre entreprise.

Suis-je éligible à cette réduction de préavis, et si oui qu'elles sont les justificatifs à fournir à mon bailleur ?

Merci d'avance,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés